

## Objectif principal

Construire ma demande d'autorisation d'urbanisme en lien avec mon projet agricole et en conformité avec les réglementations qui s'y rapportent

## Public visé

Agriculteur ayant un projet de construction ou d'aménagement

## Durée & Horaires

7 heures (1 jour)  
9 h/12 h 30 – 14 h/17 h 30

## Tarif\*

**Contributeur VIVEA** (à jour de ses cotisations) : 25 €

Autre public ou porteur de projet : voir les dispositions financières, nous contacter

Tarif hors prise en charge :  
249 €

*\*Le tarif est établi hors champ de la TVA et ne couvre pas les frais de repas et de déplacement*

## Lieu

Nîmes

## Validation

Attestation de fin de formation

## Prérequis

Aucun

## Programme

### **9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30**

#### 1- Le contexte réglementaire à connaître

- Les circuits d'instruction des autorisations du droit du sol (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...)
- Définition de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme
- Les principaux documents d'urbanisme, les différents zonages (PLU, PPri, loi sur l'eau...) et règlements associés à prendre en compte

#### 2- Procédure et contenu du dossier de permis de construire :

- Document à fournir pour le dépôt d'un permis de construire (formulaire, plan)
- La fiche agricole et la justification de son projet de permis de construire
- Les documents utiles pour apprécier la notion de nécessité des constructions en zone agricole
- La procédure à suivre en cas de recours

#### 3- Etude de cas de demandes de permis de construire (dossiers anonymes non pris chez participants) :

- Les pièces annexes et organismes pouvant intervenir dans l'instruction d'une demande d'urbanisme

**Méthode pédagogique :** Etude de cas concrets, apport théorique, échange à partir des situations des stagiaires.

**Evaluation :** Quizz d'évaluation

**Intervenant (s) :** GERARD Grégoire, conseiller urbanisme CA30

**Responsable du stage :** GERARD Grégoire, conseiller urbanisme CA30 -Tél : 04.66.04.50.68 - Mail : gregoire.gerard@gard.chambagri.fr

## CONDITIONS GENERALES

### Nature et caractéristiques de l'action de formation

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

### Modalités d'inscription et justificatifs

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, ce document valant contrat est à renvoyer signé avec le chèque de participation ou de caution. Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à la Chambre d'agriculture, 10 jours avant le début de la formation.

L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent document et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, incluant un rappel du programme et précisant les lieux et horaires.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés.

### Publics et prérequis

Les formations s'adressent en priorité aux contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation non-salariés agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) et aux créateurs, repreneurs d'exploitation en parcours PPP.

Les formations sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation du stage lorsque des prérequis sont nécessaires (expérience, formation...) et/ou que le public ciblé est spécifique.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

### Horaires

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

### Dispositions financières et prise en charge

Le tarif est établi hors champ de la TVA et ne couvre pas les frais de déplacement et de repas. Le règlement doit parvenir à la Chambre d'Agriculture avec ce document, par chèque établi à l'ordre de "l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture du Gard".

### \* **Contributeur (trice) VIVEA :**

Le montant de la participation stagiaire indiqué sur ce document est donné sous réserve des priorités et des conditions de prise en charge de VIVEA (plus de renseignements sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)). Il est également sous réserve d'avoir validé son consentement via le mail envoyé par VIVEA, d'être à jour de ses cotisations et dans la limite du plafond annuel de prise en charge par VIVEA de 3000 €.

Un justificatif d'éligibilité pourra être demandé.

**En cas de non prise en charge par le fonds de formation ou de dépassement du plafond VIVEA, le tarif complet sera appliqué.**

### \* **Non contributeur (trice) VIVEA :**

Tarif complet applicable à tous les autres publics. S'il s'agit d'un salarié, l'employeur peut faire une demande de prise en charge à son OPCA/FAF (ex : OCAPIAT pour les salariés d'exploitations agricoles). A réception du présent document, une convention de formation est établie. A l'issue de la formation, la Chambre d'agriculture du Gard s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement éventuel auprès du fonds de formation.

Pour les créateurs ou repreneurs d'exploitation en parcours PPP, les formations CERTICRA peuvent être éligible au Compte Personnel de Formation (CPF). Dans tous les cas renseignez-vous.

### Annulation – Report du stage

**Annulation - report :** La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une session de formation en cas de force majeure (pandémie, événements climatiques, etc...) ou en cas de nombre insuffisant de participants (les participations ou cautions vous sont alors restituées), de programmer une session supplémentaire ou de refuser une inscription si le nombre de candidats est trop important.

**Annulation par le stagiaire :** en cas d'annulation plus de 10 jours à l'avance, la Chambre d'agriculture restitue la participation ou la caution du stagiaire. Au-delà de ce délai, si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, le chèque de caution et/ou de participation sera encaissé.

### Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant contrat de formation professionnelle (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)  
N° Organisme de formation : 91 30 P 04 05 30

à renvoyer **avant le 17 septembre 2024** à : Chambre d'agriculture -4 A Chemin des Caves  
30340 St Privat des Vieux - à l'attention de Carine Kraemer (Tél : 04 66 54 2 m9 65)

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ **E-mail.** (champ obligatoire) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Niveau de formation :

Aucun diplôme BEP/CAP BAC BAC+2 BAC+3 BAC+4 BAC+5 BAC+8

N°SIREN : \_\_\_\_\_


S'inscrit à la formation :

Inscrit un de mes salariés à la formation :

**Déposez votre permis de construire en mettant toute les chances de votre côté – 27 septembre 2024**

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## DISPOSITIONS FINANCIERES

Statuts de l'inscrit	Information pour votre prise en charge financière	A régler par le stagiaire ou l'entreprise (à l'ordre de l'agent comptable de la chambre d'agriculture du Gard)
<input type="checkbox"/> <b>contributeur(trice) VIVEA:</b>  <input type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire (depuis plus d'1 an)	<b>Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations</b> Je fournis une attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA comportant un code de sécurité délivrée par la MSA (Tél. : 0499583000)	Chèque Participation de <b>25€</b>
<input type="checkbox"/> <b>Créateur(trice) ou repreneur(se) d'exploitation</b> (en parcours PPP, Certicrea, autre...) non contributeur VIVEA	Contactez avant inscription Laura Veyseyre 04 66 25 46 93 pour étudier les possibilités de financement au regard de votre situation. (CPF, pôle emploi...)	Dépend de votre prise en charge
<input type="checkbox"/> <b>Salarié :</b> NOM Prénom : _____ Date, lieu de naissance : _____	Tarif plein	Participation de <b>249€</b>
<input type="checkbox"/> <b>Autre</b>	Autofinancement tarif plein	

**En cas de non financement c'est le tarif plein qui s'applique**

**JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PROGRAMME DE LA FORMATION ET DES CONDITIONS GENERALES.**

Fait en double exemplaires\* à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du stagiaire,

Pour l'entreprise :  
Nom et qualité, cachet

La chambre d'agriculture,  
La présidente, Magali Saumade



\*Pensez à vous en garder une copie puisqu'il vaut contrat  
FOR/BulletinInscription/sept2023

## QUESTIONNAIRE DES ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire. Il permettra au formateur de mieux cerner vos attentes pour les adapter au mieux à vos besoins.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

non

oui,

Si oui, laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

Qu'attendez-vous de cette formation ?

---

---

---

Quels points particuliers souhaiteriez-vous voir traiter ?

---

---

---

Avez-vous des questions sur des réglementations spécifiques impactant votre projet de construction?

---

---

---

Quels sont les problèmes auxquels vous avez déjà été confrontés dans le cadre de votre projet de construction ?

---

---

---

Autres remarques

---

---

---

Afin de préparer cette journée, merci de préciser votre domaine d'activité agricole et le nom de la (ou les commune(s) envisagée(s) pour le projet de construction ou d'aménagement.

---

---

---

Pour ses formations, la Chambre d'agriculture du Gard est certifiée :



et reçoit le soutien de :

